

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché Métropole Européenne de Lille n° 23AL1202 Lot 2 "Location et maintenance de matériels d'impression de proximité"
Contrat avec le titulaire ESI France SAS - Location et entretien de photocopieurs

N° : VA_DEC2024_321

Service : Direction des systèmes d'information

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

décidons

De signer le contrat avec la Société ESI France SAS dont le siège est 1 rue Georges Cuvier 67610 LA WANTZENAU portant sur le marché Métropole Européenne de Lille n° 23AL1202 – Lot 2 – auquel la Ville a adhéré le 22 février 2024.

Quarante-deux photocopieurs seront installés dans différents services de la Ville.

Le loyer trimestriel HT est de 2 184,15€.

Le contrat est d'une durée de 60 mois (5 ans) et prendra effet le 1^{er} juillet 2024.

Imputation comptable : 6156 020 3300

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.5 Informatique

Fait à Villeneuve d'Ascq
le

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-203362-AU-1-1

Date AR Préfecture : mercredi 29 mai 2024